

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 29 janvier 2014

Avis relatif au renouvellement d'agrément d'une agence de mannequins pour l'engagement d'enfants mannequins

NOR : ETST1331878V

Par décision du responsable de l'unité territoriale de Paris prise le 16 décembre 2013 pour le préfet de région Ile-de-France, par délégation du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile-de-France et en application des articles L. 7124-4 et suivants et R. 7124-8 et suivants du code du travail, le renouvellement de l'agrément pour l'emploi d'enfants mannequins est accordé, à compter du 15 décembre 2013, pour une durée d'un an, à l'agence BOUT'CHOU, sise 22, rue Brey, 75017 Paris.